



Avril 2017

Bulletin d'Informations Municipales

N° 123

Mairie : 17, Grand Rue

13122 Ventabren

Tél. : 04 42 28 80 14

Fax : 04 42 28 79 78

Courriel : accueil@mairie-ventabren.frSite : www.ventabren.fr

L'accueil de la mairie assure des permanences
les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois de 8h30 à 12h.

PERMANENCES**M. Claude FILIPPI**

Maire de Ventabren

Le Maire reçoit le 1er et le 3ème mardi de chaque mois
de 9h à 11h sans rendez-vous.

M. Jacques BRES

Adjoint au Maire délégué aux Affaires Sociales et à la
Médiation reçoit les mardis de 09h à 12h et de 14h à 16h
C.C.A.S. 04 42 28 88 86

M. Jean-Bernard FRAGET

Conseiller Municipal délégué à la Police municipale
Reçoit les vendredis de 10h à 12h
au poste de Police Municipale 04 42 28 89 97

URGENCES

Police	17
Pompiers	18
Police Municipale	04 42 28 89 97
Gendarmerie d'Eguilles	04 42 92 53 55

MÉDECINS

Dr REBOUD :	04 42 28 70 90
Dr MARCHASSON :	04 42 28 81 19
Dr OPRE :	04 42 57 05 10
SAMU :	15

PHARMACIES DE GARDE**Mai**

Dimanche 1 : Aix - Salon (Appeler le commissariat)
Dimanche 7 : Pharmacie du Moulin - Eguilles
Lundi 8 : Aix - Salon (Appeler le commissariat)
Dimanche 14 : Pharmacie Genoux - Coudoux
Dimanche 21 : Pharmacie du Moulin - Eguilles
Jeudi 25 : Pharmacie du Centre - Ventabren
Dimanche 28 : Pharmacie des Oliviers - Velaux

Juin

Dim. 4 et lun. 5 : Aix - Salon (Appeler le commissariat)
Dimanche 11 : Pharmacie De Mortain - Ventabren
Dimanche 18 : Pharmacie Nicolas - Velaux
Dimanche 25 : Pharmacie Florent - La Fare les Oliviers
Tel au 3237 (34cts/min) ou Police d'Aix : 04 42 93 97 00

INFIRMIÈRES

Mlle BALLAND :	04 42 28 74 45
Mme Vassila BALVERDE :	06 21 35 95 99
Mlle CHELLI Magali :	04 42 28 83 66 – 06 63 08 68 73
Mlle CHELLI Marianne :	04 42 28 79 57 – 06 60 38 83 66
Mme FARAUD Brigitte :	04 42 28 88 16 – 06 70 63 68 58
Mme LEGRAND Emilie :	06 18 74 37 05
Mme LLOSA-CESARINE Martine :	04 42 28 82 24-06 19 17 99 20
Mme WAUTERS Chantal :	04 42 28 96 59 – 06 86 57 88 93

COMPTE-RENDU ABREGÉ**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU MERCREDI 29 MARS 2017 A 19H00****Délibération n°1 : VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF**

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2

L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Le conseil municipal soutient le manifeste de l'AMF.

Vote à l'unanimité**Délibération n°2 : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion du budget principal est établi par le comptable, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Une stricte concordance est constatée entre le compte de gestion et le compte administratif, pour le budget principal 2016.

Le compte de gestion constate en résultat d'exercice un excédent de fonctionnement de 460 291,78 € et un excédent en section d'investissement de 624 404,36 €.

Le compte de gestion pour l'exercice n'appelant aucune observation, ni réserve, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'adopter.

Vote à l'unanimité**Délibération n°3 : COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2016 - SERVICE DE L'EAU**

Le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable fait apparaître un résultat d'exercice excédentaire pour la section d'exploitation de 53 621,97 € et un résultat d'exercice excédentaire en section d'investissement de 277 466,07 €.

Ces résultats, en tous points identiques au compte administratif de la commune, n'appellent pas à réserves. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'adopter.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4: COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2016 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement présente un résultat d'exercice excédentaire pour la section d'exploitation de 158 083,13 € et un résultat excédentaire en section d'investissement, pour 175 923,00 €. Ces résultats sont en tous points identiques aux résultats du compte administratif.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'exercice 2016.

Vote à l'unanimité

Délibération n°5 : COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2016 - ZAC CHÂTEAU BLANC

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de Château Blanc présente un résultat d'exercice déficitaire pour la section de fonctionnement de 429 410,06 €, et un résultat d'exercice excédentaire pour la section d'investissement de 730 511,27 €.

Les résultats du compte de gestion sont en tous points identiques aux résultats du compte administratif.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du budget annexe ZAC Château Blanc pour l'exercice 2016.

Vote à l'unanimité

Délibération n°6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Comme il est de coutume Monsieur le Maire ne participe pas aux votes des comptes administratifs.

Il est donné lecture du compte administratif 2016 dans ses principaux éléments :

Total des dépenses d'investissement : 1 715 312,08 euros
Total des recettes d'investissement : 2 339 716,44 euros
Total des dépenses de fonctionnement : 5 755 327,39 euros
Total des recettes de fonctionnement : 6 215 619,17 euros

Constatant l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal de la Commune, tel que dressé par Monsieur le Maire.

Vote à l'unanimité

Délibération n°7: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET EAU

Il est donné lecture du compte administratif du budget eau potable 2016.

Constatant l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, il est proposé d'approuver le compte administratif 2016 du budget eau potable de la commune, tel que dressé par Monsieur le Maire, sans affectation du résultat.

Le compte administratif constate en résultat d'exercice un excédent en section d'exploitation de 53 621,97 € et un excédent en section d'investissement de 277 466,07 €.

Vote à l'unanimité

Délibération n°8: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est donné lecture du compte administratif du budget assainissement 2016.

Constatant l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, il est proposé d'approuver le compte administratif 2016 du budget assainissement de la commune tel que dressé par Monsieur le Maire, sans affectation du résultat.

Le compte administratif constate en résultat d'exercice un excédent en section d'exploitation de 158 083,13 € et un excédent en section d'investissement de 175 923,00 €.

Vote à l'unanimité

Délibération n°9: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ZAC CHÂTEAU BLANC

Il est donné lecture du compte administratif du budget ZAC Château Blanc 2016.

Constatant l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, il est proposé d'approuver le compte administratif 2016 du budget ZAC de Château Blanc de la commune tel que dressé par Monsieur le Maire.

Vote à la majorité

Pour : 19 Contre : 1 M. JURADO Abst : 6 Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI

Délibération n°10: AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 - BUDGET DE LA COMMUNE

Conformément aux règles budgétaires en vigueur, il doit être procédé à l'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, soit en report à nouveau, soit à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Compte tenu de l'équilibre prévu des opérations d'investissement sur l'exercice 2017, il est proposé de l'affecter de la manière suivante :

Affectation du résultat 2016	
Compte 1068	400 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	
Ligne 002	246 371,22 €
Résultat de fonctionnement reporté	

Vote à l'unanimité

Délibération n°11 : BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE DE VENTABREN

Faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires, il convient d'approuver le Budget Principal 2017 de la commune.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un budget total de 9 376 946,93 euros.

- Section de fonctionnement : 6 176 384,22 euros
- Section d'investissement : 3 200 562,71 euros.

Section de Fonctionnement : Vote à l'unanimité

Section d'Investissement : Vote à la majorité

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 6 Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI

Délibération n°12 : BUDGET PRIMITIF 2017 SERVICE EAU POTABLE

Il convient d'approuver le Budget primitif 2017 du service de l'Eau potable.

Le budget primitif du service de l'Eau potable s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Total de la section d'exploitation : 264 153,70 euros
- Total de la section d'Investissement : 1 942 375,04 euros.

Vote à la majorité

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 6 Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI

Délibération n°13 : BUDGET PRIMITIF 2017 SERVICE ASSAINISSEMENT

Il convient d'approuver le Budget primitif 2017 du service de l'Assainissement.

Le budget primitif du service de l'Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi que suit :

- Total de la section d'exploitation : 410 145,17 euros
- Total de la section d'Investissement : 2 097 751,78 euros.

Vote à la majorité

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 6 Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI

Délibération n°14: BUDGET PRIMITIF 2017 - ZONE D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE DE CHÂTEAU BLANC

Il convient d'approuver le Budget primitif 2017 de la Zone d'Activité Economique de Château Blanc.

Conformément à l'instruction budgétaire M49, ce budget doit être voté par chapitres et opérations.

- Total de la section de fonctionnement : 977 700,00 euros
- Total de la section d'investissement : 1 010 349,13 euros.

Vote à la majorité

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 6 Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI

Délibération n°15: FISCALITÉ 2017 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Pour la préparation du Budget Communal, les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et du foncier non bâti doivent être votés en Conseil Municipal. Comme cela a été confirmé lors du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas de hausse de la fiscalité communale cette année.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les taux des trois taxes directes détaillées ci-dessous :

Impôts	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Base fiscale prévisionnelle	Produit attendu
Taxe d'habitation	14,22%	14,22 %	14,22 %	12 331 000	1 753 468
Taxe foncière bâti	20,66%	20,66 %	20,66 %	7 325 000	1 513 345
Taxe foncière non bâti	45,50%	45,50 %	45,50 %	66 900	30 440
					3 297 253

Vote à l'unanimité**Délibération n°16: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'attribution des subventions aux associations, telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Le montant total s'élève à 379 620 euros. Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2017.

Article	Libellé association	Montant Subvention en euros
6574	Aide Petite Enfance - Crèche "Les Farfadets"	160 000,00
6574	Amicale des Anciens Combattants	1 000,00
6574	Amis du festival "Courts dans le vent"	2 000,00
6574	Archers de la Reine Jeanne	1 000,00
6574	Association Culturelle Provençale de Ventabren - ACPV	1 700,00
6574	Association pour le don de sang bénévole de Ventabren	300,00
6574	Boule Ventée	900,00
6574	Caquetants	3000,00
6574	Centre Ressource : un autre regard sur le cancer	500,00
6574	Challenge du Pays d'Aix	5000,00
6574	Collège de Velaux – Voyage scolaire à Londres	900,00
6574	Collège de Velaux – Voyage scolaire en Italie	420,00
6574	Colline de Ventabren	600,00
6574	Compagnie des tout petits - MAM	6 000,00
6574	Coopérative scolaire Ecole Elémentaire	6 000,00
6574	Coopérative scolaire Ecole Maternelle	4 000,00
6574	Diablotins de Ventabren	800,00
6574	Ecole de musique	90 400,00
6574	FCPE Ventabren	1000,00
6574	Football Olympique Ventabrennais - FOV	10 000,00
6574	Foyer Rural	3 800,00
6574	Hel'danse	500,00
6574	Moto Club	1 000,00
6574	Rotary Club	300,00
6574	Société de Chasse	3 000,00
6574	Tennis Club de Ventabren	2 000,00
6574	Ventabren Accueil	1 200,00
6574	Ventabren Jogging Aventure - VJA	3 000,00
6574	Ventalili	1 300,00
6574	Vilaines (Les)	500,00
6574	Yargo Développement	500,00
6574	Yoseikan Ventabren	2 000,00
6574	PROVISION	65 000,00
	TOTAL	379 620,00

Délibération n°17: ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - ANNÉES 2012 ET 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 321,52 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2211190511 dressée par le comptable public.

Exercice	Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2012	272	321,50 €	Prestations périscolaires	Enfance Jeunesse
2015	13	0,02 €	Frais de repas cantine	Enfance Jeunesse

Pour ces titres, le comptable invoque un motif de poursuite sans effet pour le titre n°272, et une créance minime, inférieure au seuil de poursuite pour le titre n° 13.

Vote à l'unanimité

Délibération n°18: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE AU TITRE D'UN CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT - TRANCHE 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Ventabren a signé un Contrat de Développement et d'Aménagement avec le Conseil Départemental, afin de financer les projets d'investissement de la commune.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 10 131 650 € HT, selon un échéancier allant de l'année 2016 à l'année 2019.

Pour l'année 2017, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 1 872 823 € HT, et concerne les opérations suivantes :

- Réalisation des travaux de viabilisation de la RD10

La commune projette de viabiliser les secteurs de part et d'autre de la Route départementale 10, allant du carrefour entre RD10 et RD19 (au niveau du Moulin de la Récence), jusqu'au Pont du TGV (au niveau du projet de Zone d'Activité Economique de Château Blanc).

Les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et de la voirie sur cette portion, s'élèvent à un montant global de 4 201 299 € HT.

Il s'agit en 2017 de démarrer les travaux de ce chantier de viabilisation, pour un montant de 1 608 420 € HT.

- Construction d'un Relais de chasse

La commune prévoit la construction d'un local destiné à l'activité des chasseurs membres de la Société de chasse de Ventabren. Situé au cœur de la zone forestière, ce local leur permettra de se réunir, d'entreposer leur matériel de chasse, et d'y apporter le fruit de leur chasse, dépecer et conserver le gibier dans un local respectant les normes d'hygiène applicables en la matière.

L'architecture du local a été réfléchi pour s'intégrer au mieux dans l'environnement qui l'entoure et les besoins en électricité seront assurés par des capteurs photovoltaïques intégrés dans la toiture.

Le coût global de ce projet s'élève à 1 545 10 € HT.

- Acquisition de véhicules pour les Services techniques et la Police municipale

Afin de conserver de bons objectifs en termes d'efficacité des services techniques et de la police municipale, il est nécessaire que les agents soient bien équipés et notamment bénéficient de véhicules récents et performants.

Les services techniques communaux ont la nécessité de disposer de deux camions-benne afin de couvrir les besoins de la commune, dont un doit être remplacé en 2017 car en fin de vie.

La police municipale projette d'acquies en 2017 deux vélos électriques pour les déplacements, interventions et patrouilles de proximité des agents de surveillance de la voie publique et des policiers municipaux et gardes-champêtres en poste.

Le coût de ces acquisitions s'élève à 29 893 € HT.

- Réalisation d'une cuisine centrale municipale

La commune de Ventabren a choisi d'assurer en régie directe la fourniture des repas dans le cadre de la restauration scolaire, du centre de loisirs, et des activités séniors afin de garantir la qualité et la traçabilité des repas produits.

Compte tenu des perspectives démographiques croissantes de la commune, du rajeunissement global dû aux programmes immobiliers qui se mettent en place sur la commune, le nombre d'élèves accueillis en restauration devrait dépasser 750 élèves à l'horizon 2020. La création d'un nouveau groupe scolaire est prévue sur le Quartier de l'Héritière, dont la restauration devra être assurée en liaison chaude depuis la cuisine centrale.

Une étude de réalisation du projet de cuisine centrale sur le secteur de la Zone d'Activités de Château Blanc doit donc être lancée en 2017, pour un coût estimé de 80 000 € HT.

Pour cette 2^{ème} tranche du Contrat, le plan de financement serait le suivant :

	Département 13	Autofinancement communal	TOTAL HT Opérations 2017
Réalisation des travaux de viabilisation de la RD10 – VRD et voirie	1 077 641 €	530 779 €	1 608 420 €
Construction d'un Relais de Chasse	101 977 €	52 533 €	154 510 €
Acquisition de véhicules pour les Services techniques et la Police municipale	18 235 €	11 658 €	29 893 €
Réalisation d'une Cuisine centrale municipale	33 600 €	46 400 €	80 000 €
TOTAL	1 231 453 €	641 370 €	1 872 823 €

Au bénéfice de ces précisions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de la tranche 2017, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 1 231 453 €.

Vote à l'unanimité

Délibération n°19 : DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME AD'AP 2017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, qui offre aux communes un dispositif spécifique d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Le programme prévu en 2017 est décrit dans le plan de financement suivant :

Lieu	Nature des investissements	Montants	
Salle Jean Bourde	Etude de travaux de rénovation/accessibilité	25 000,00	
Ecole Maternelle	Mise en accessibilité de la cour (études)	15 883,00	
	Réalisation des travaux d'accessibilité dans la cour	117 500,00	
Ecole élémentaire	Signalétique PMR	1 666,00	
Centre de loisirs	Passage des portes : matériel pliable	583,00	
	Cheminement PMR dans la cour de l'ALSH	5 010,00	
	Réalisation d'une dalle béton côté nord jardin	2 450,00	
Restaurant scolaire	Réfection de l'escalier	5 000,00	
Salle Ste Victoire	Remplacement des portes + volets	18 521,00	
	Signalétique PMR	833,00	
	Réfection des sanitaires aux normes PMR	2 470,00	
	Mains courantes escalier extérieur vers terrasse	970,00	
	Mise aux normes escalier extérieur vers terrasse	416,00	
	Eveil à la vigilance le long scène	416,00	
	Plateforme élévatrice accès à la scène	5 583,00	
	Rampe escalier pour accès à la scène et mise aux normes	833,00	
Local de La Poste	Remplacement des portes	3 350,00	
	Rampe extérieure	5 000,00	
Terrain de tir à l'arc	Mise en accessibilité PMR	8 333,00	
	TOTAL DEPENSES HT	219 767,00	
	TOTAL DEPENSES TTC	263 720,40	
			en %
	Conseil Départemental 13	80 000,00	36,40%
	Etat (DSIL)	87 906,80	40,00%
	Autofinancement communal	51 860,20	23,60%
	TOTAL RECETTES	219 767,00	100%

Ces investissements sont inscrits au budget communal 2017.

Vote à l'unanimité

Délibération n°20 : RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA CPA SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les établissements publics de coopération intercommunale qui assurent l'élimination des déchets ménagers et assimilés élaborent un rapport relatif à cette activité. La Communauté du Pays d'Aix a statué et approuvé ce rapport lors de son conseil communautaire.

Quelques chiffres illustrent cette activité :

Collecte	Tonnage total sur CPA	Moy/hab CPA	Moy/hab Ventabren 2014	Moy/hab Ventabren 2015	Evolution Ventabren 2014/2015
Déchets ménagers	291 771	354 kg	287 kg	313 kg	+ 10%
Collecte sélective	20 321	53,5 kg	72 kg	74.1 kg	+ 4.5%
Déchetteries	132 602	331 kg			

On ne peut que se réjouir de la sensibilité des habitants de la commune de Ventabren pour les gestes de tri sélectif, en constante augmentation et supérieurs à la moyenne sur la CPA, la commune se plaçant en 4^{ème} position sur les 36 communes de la CPA, et de les encourager à poursuivre cet effort.

La municipalité a participé activement à la sensibilisation à ces gestes en permettant l'implantation de nouveaux points d'apport, mieux insérés dans l'environnement, et l'enfouissement des colonnes de tri afin d'améliorer leur impact visuel et la propreté des sites.

Pas de vote. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

DÉLIBÉRATION N°21 : ZAC CHÂTEAU BLANC - ACQUISITION DE FONCIER

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité Château Blanc, il est nécessaire, afin d'assurer la gestion des eaux pluviales du bassin versant et de l'opération, de réaliser sur la partie sud une zone dite « tampon » et un caniveau d'évacuation.

Pour ce faire, l'acquisition du foncier correspondant est nécessaire à la réalisation de ces équipements.

La parcelle concernée cadastrée BC 204, d'une contenance de 21589 m² appartient à Monsieur et Madame SALEN. La superficie totale à détacher est de 4024 m².

Monsieur et Madame SALEN sont également propriétaires d'une parcelle de terrain cadastrée BC 209 d'une contenance de 10120 m².

L'ensemble constituerait donc une surface de terrain de 14144 m². Ce foncier idéalement placé, pourrait servir à la réalisation de la nouvelle cuisine centrale.

Les négociations avec les propriétaires, Monsieur et Madame SALEN, ont abouti au prix de 150 000 € HT pour l'ensemble des terrains décrits ci-dessus soit 10.60 € HT le m². L'estimation des domaines qui ne tient pas compte de la révision du PLU rendant constructible la parcelle BC 209, est de 7.60 € HT le m².

Considérant ces éléments, et que le prix proposé est inférieur à 10% de l'estimation des domaines, il est proposé au conseil municipal de retenir le prix d'acquisition de ces terrains à 150 000 € HT.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°22 : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ADAPTATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE « AVENUE CHARLES DE GAULLE, ROUTE DÉPARTEMENTALE 19 »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur BURBAN Arnaud souhaite réaliser sur la parcelle AT 293 avenue Charles de Gaulle - RD 19, un lotissement de 5 lots nécessitant une extension de réseau pour sa desserte en électricité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'engager la réalisation des travaux d'adaptation du réseau électrique secteur « avenue Charles de Gaulle ; route départementale 19 » dont le coût total estimé s'élève à 8831,00 Euros TTC, et de fixer à 8831,00 Euros TTC le coût des travaux mis à la charge de Monsieur BURBAN Arnaud, ayant pour projet la réalisation d'un lotissement sur la parcelle AT 293.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°23 : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ADAPTATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE « RD 10 COLLET DE BOURRET »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur FARINA Laurent souhaite réaliser sur les parcelles AS 244 et AS 247 Collet de Bourret - RD 10, un lotissement de 3 lots nécessitant une extension de réseau pour sa desserte en électricité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'engager la réalisation des travaux d'adaptation du réseau électrique secteur « Collet de Bourret, route départementale 10 » dont le coût total estimé s'élève à 48 437,86 Euros TTC, et de fixer à 48 437,86 Euros TTC le coût des travaux mis à la charge de Monsieur FARINA Laurent, ayant pour projet la réalisation d'un lotissement sur les parcelles AS 244 et AS 247.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°24 : ORGANISATION D'UN SÉJOUR DE VACANCES D'ÉTÉ 2017 PAR LE CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL « LA MARELLE » - DÉTERMINATION DES TARIFS

Dans le cadre de son accueil collectif de mineur (A.C.M) dénommé « La Marelle », la municipalité organise un séjour du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet 2017, s'adressant aux enfants de 9 à 14 ans.

Ce séjour se déroulera au centre de vacances l'Aiglière Pré Joubert à Ancelle, situé dans les Hautes Alpes, dans la vallée du Champsaur.

Les enfants pourront exercer dans le cadre de l'association « Eau vive Passion » des activités dont la randonnée aquatique à Ancelle, escalade à Corbières et rafting sur la Durance ; toutes ces activités seront encadrées par des personnes diplômées de Brevets d'Etat.

Le coût pour les familles ventabrennaises s'élève à 50 € par jour soit 250 € la semaine sous forme de deux versements par chèque à remettre lors de l'inscription : un 1^{er} d'un montant de 150€ et un second de 100€. Il est à préciser qu'ils seront encaissés à 1 mois d'intervalle.

Concernant les familles extérieures à Ventabren et dans la limite des places disponibles, le montant du séjour s'élève à 284 € la semaine, dont deux chèques de 142 € selon les mêmes modalités que celles énoncées précédemment pour les familles ventabrennaises.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'organisation de ce séjour ainsi que les tarifs de ce service.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°25 : PERSONNEL - INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTION (IFCE)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le principe de versement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections aux agents pouvant y prétendre, et de fixer les crédits nécessaires au budget.

Crédit global :

Montant mensuel de l'IFTS de 2^{ème} catégorie (taux moyen annuel de référence égal à 1091,71 divisé par 12 mois, affecté d'un coefficient 5), multiplié par le nombre de bénéficiaires.

Crédits maximum pour chaque tour d'élection :

$(1091,71 \times \text{coef}5) \times 3$ soit 1364,63 €

12

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°26 : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Comme cela est le cas tous les ans, le Conseil Municipal fixe l'enveloppe des effectifs occasionnels et saisonniers nécessaires, selon les besoins évalués par les services, et autorise le Maire à procéder aux recrutements.

Filière animation :

3 emplois d'adjoint d'animation de 2^o classe occasionnel à temps complet d'une durée maximum de 3 mois renouvelable 1 fois.

Filière technique :

3 emplois d'adjoint technique de 2^o classe occasionnel à temps complet d'une durée maximum de 3 mois renouvelable 1 fois.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°27 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte les évolutions de carrière des agents.

ADMINISTRATIF :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^o classe
- Suppression un poste d'Attaché territorial à temps complet

TECHNIQUE :

- Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^o classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°28 : SIGNATURE DE LA CONVENTION TEPCV ENTRE LA COMMUNE DE VENTABREN ET LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Le Maire indique au Conseil que la Commune de Ventabren est Lauréate de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ».

Le dispositif TEPCV permet de mobiliser une première dotation spécifique pour soutenir les actions contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique pour la croissance verte.

Intitulé de l'action :

Bâtiment solaire à courant continu.

Description de l'action :

L'action consiste à réaliser deux études complémentaires particulièrement innovantes qui visent à optimiser les consommations énergétiques d'un bâtiment et à développer l'installation de systèmes en courant continu. Les résultats de ces études seront expérimentés sur un bâtiment communal et pourront également être reproductibles sur d'autres territoires.

Détail des coûts prévisionnels de l'action :

- Evaluation des besoins en équipements sobres et sur courant continu d'un bâtiment test suite à étude thermique : 50 000 € HT.
- Prestation d'études dans le cadre d'un projet R&D avec le CEA de Cadarache pour une sélection et une application des systèmes fonctionnant en courant continu : 50 000 € HT.
- Coût total : 100 000 € HT

Origine du financement (HT) :

- Programme TEPCV (80 %) : 80 000 €
- Autofinancement commune (20%) : 20 000 €

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte portée par la Commune de Ventabren présentée en annexe, de solliciter l'octroi d'une subvention de 80 000 € issue du financement de l'Etat et attribuée au programme porté par la Commune de Ventabren dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Vote à l'unanimité

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Explications de vote du groupe d'opposition Vivre à Ventabren

28 délibérations débattues, 1 seule opposition. Voici notre position sur les plus importantes délibérations persévérant dans notre démarche d'opposition constructive pour la défense des intérêts des Ventabrennais.

L'ensemble complet de nos interventions sur www.vivreaventabren.fr

Les 15^{èmes} délibérations portaient sur le budget; malgré le *satisfecit* que s'accorde pompeusement le maire, **la charge fiscale réellement subie par les Ventabrennais ne correspond pas à l'annonce faite**. L'excédent budgétaire découle de l'accroissement de la population imposable et d'un effort sur la masse salariale. L'analyse objective des chiffres démontre les défauts récurrents du budget: factures d'énergie toujours non maîtrisées (essence des véhicules des cadres municipaux, électricité des bâtiments communaux,..) et **une imposition indirecte en augmentation** pour les familles (cantine, garderie, CLSH). Les services rendus à la population diminuent et plus aucune manifestation culturelle n'est organisée même celles offertes par la CPA.

Les investissements eux sont en baisse Avec une augmentation de l'endettement (350 000€) dont on a du mal à identifier les investissements correspondant.

Nous avons suggéré que l'excédent comptable serve à diminuer les impôts locaux pour compenser **l'augmentation des taux d'imposition indirect** : refus !

Château Blanc, cette ZAC est un mystère «budgétivore» avec un financement en 2016 de **2 millions**€. Qu'y fait-on ? Des études ! Depuis tant d'années que l'on en vient à douter de leur véracité. L'ancien élu en charge de ce projet (M Jurado) ayant voté CONTRE le budget, VAV demande la création d'une commission municipale dans laquelle un de nos élus serait présent.

Subvention aux associations

Dépenses 2016 :

87 000€ création d'un local et d'une buvette pour le boulodrome,

30 000€ création d'une buvette au stade de foot,

22 000€, école de musique et 34 000€, crèche **versés en plus de leur subvention pour erreur comptable de la mairie**.

Devant les difficultés de l'ASV (la plus importante des associations avec 650 adhérents) nous avons rappelé son rôle structurant qui dispense la commune de créer un service des sports municipal bien plus onéreux pour les finances publiques. Nous avons demandé que soit inscrit en séance le montant annuellement alloué à cette association (40 000 €) qui, bien qu'en baisse depuis 3 ans permet une lisibilité sur son maintien.

Nous avons approuvé par anticipation les mesures décidées suite à l'audit de la commune (promis en juin 2016 réalisé aujourd'hui) conditionnant les 25 000 € supplémentaires demandés.

Si l'utilisation de l'argent public induit un contrôle de son emploi, elle implique aussi l'obligation d'un accompagnement structurel par les élus, du travail fourni par les bénévoles des associations pour le *bien-vivre ensemble* des Ventabrennais.

Le maire ayant **tout refusé** nous ne pouvons que voter CONTRE, **surpris que la générosité de la commune dépende de l'association en cause**.

INFORMATIONS

SÉCURITÉ

Obligations Légales de Débroussaillage

Une campagne de sensibilisation aux obligations légales de débroussaillage est en cours dans certains quartiers de la commune. Nous nous réjouissons que vous soyez nombreux à avoir fait une demande de visite de votre propriété par les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile. A cette occasion, nous vous rappelons que ces membres agissent dans un cadre bénévole, uniquement dans le but de délivrer une information sur la réglementation en vigueur et l'autoprotection. Il ne s'agit pas d'un contrôle. Une fois l'information délivrée, à vous d'entreprendre les démarches afin de vous mettre en conformité avec la réglementation.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Cartes d'identité : les nouvelles procédures

À partir de 2017 les services de l'État vont procéder à la réforme des démarches administratives dans le cadre du : Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) et de la répression des fraudes.

En 2017 seront mises en place les télé-procédures et la numérisation pour l'instruction des titres réglementaires suivants :

- Carte Nationale d'Identité, à partir du 06 mars 2017
- Permis de Conduire, Certificat d'Immatriculation des Véhicules, à partir du mois de novembre 2017

Les administrés devront prendre rendez-vous dans les mairies équipées de Dispositifs de Recueil (DR) pour obtenir leurs Titres Électroniques Sécurisés (TES).

Ce qu'il faut retenir :

À compter de mars 2017 procédure unifiée pour une demande de passeport ou de Carte Nationale d'Identité :

- Pré-demande en ligne : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- Scan des justificatifs
- Prise de rendez-vous dans une mairie équipée d'un Dispositif de Recueil
- Retrait des cartes d'identité dans la même mairie

La mairie de Ventabren reste, toutefois, à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Les mairies équipées les plus proches : Velaux, Berre-l'Étang et Aix-en-Provence.

La liste des 31 communes équipées dans le département est en ligne sur le site internet de la commune dans la rubrique « Démarches & Formalités ».

Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

Dans un contexte international marqué par des départs de Français – dont certains mineurs – vers des zones de conflits, le Parlement a souhaité établir un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (article 49 de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, codifié à l'article 371-6 du code civil).

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Désormais la procédure est la suivante :

- L'autorisation de sortie du territoire (AST) doit être renseignée et signée par un titulaire de l'autorité parentale (imprimé CERFA n° 15646*01 accessible sur le site internet www.servicepublic.fr). Ce document précisera la durée de validité de l'autorisation dans la limite d'une année.
- Ce document doit être présenté par tout mineur résidant habituellement en France -quelle que soit sa nationalité – qui quitte le territoire français, qu'il voyage à titre individuel ou dans un cadre collectif (voyage scolaire, colonie de vacances, séjour linguistique). Le passeport seul ne vaut plus autorisation.
- Est jointe à l'AST la copie de la pièce d'identité du signataire.

Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger.

Ainsi, dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur non accompagné de l'un de ses parents doit être muni des 3 documents suivants :

- La pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Le formulaire d'autorisation parentale de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire (responsable légal) du formulaire d'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016).

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

ENFANCE - JEUNESSE

Vacances d'été au centre de loisirs « la Marelle »

Cet été le centre de loisirs la Marelle sera ouvert du lundi 10 juillet 2017 au vendredi 28 juillet ainsi que la semaine du 28 août au 1^{er} septembre 2017.

Les inscriptions se feront à partir du 12 juin 2017 via le portail famille.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les bureaux de vote seront ouverts le **dimanche 7 mai de 08h00 à 19h00**.
Présentation de la pièce d'identité obligatoire.

RECENSEMENT

Tout jeune (garçon ou fille) de nationalité française doit **se faire recenser dans les 3 mois suivant la date anniversaire de ses 16 ans** (fin du 3ème mois au plus tard). Les jeunes français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour se faire recenser, l'intéressé(e) ou son représentant doit se présenter au pôle Enfance et Jeunesse, impasse de la Crémade (face au centre de loisirs « La Marelle ») muni des pièces suivantes :

- livret de famille
- pièce d'identité du jeune
- pièce d'identité ou carte de séjour du père si ce dernier est né à l'étranger.

IMPORTANTANCE du recensement :

L'attestation de recensement délivrée à l'issue de cette démarche est nécessaire pour se présenter à certains examens (dont le **baccalauréat**) et concours publics (tel que le **permis de conduire**).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune en vue d'effectuer la **journée Défense et Citoyenneté**. Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de votre situation.

SORTIR À VENTABREN

Journée des métiers d'Art et d'Artisanat Expo-rue des Arts graphiques

Dimanche 14 mai, de 10h à 19h.

L'espace Jean Bourde et ses abords extérieurs accueilleront une **exposition-vente** avec un grand nombre de créateurs et d'artistes dans différents domaines notamment le stylisme, les bijoux, le mobilier, etc.

Quant aux rues du village, elles seront investies par une **Expo-rue d'Art graphiques** réunissant des peintres, des photographes, des dessinateurs venant des quatre coins des Bouches-du-Rhône.

Accès libre et gratuit.

Restauration proposée sur place avec notre partenaire COQUI COQUI
(pas de CB prévoir chèque et espèces)

Grand parking gratuit sur le plateau sportif avec accès piéton direct au village.

